

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE

Code ISIN : (C) FR0013198249

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société d' Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
En souscrivant à AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE, vous investissez dans des produits de taux de la zone euro.

A partir d'une sélection d'OPC, et tout en respectant une approche responsable intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des OPC, l'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 6 mois minimum, à vous offrir une performance supérieure à celle de l'indice de référence composé pour 80% de l'€STR capitalisé et pour 20% de l'indice ICE Bofa 1-3 Year Euro Corporate Index, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion conjugue la prise en compte de critères ESG tout en sélectionnant des fonds monétaires et obligataires en vue d'exploiter deux axes de valeur ajoutée : la sensibilité taux et la sélection de titres crédit. L'allocation entre les différents fonds sous-jacents est construite en vue de réaliser l'objectif de gestion tout en veillant à conserver un niveau de volatilité et de sensibilité aux produits de taux d'intérêt extrêmement limité.

Le fonds investit uniquement dans des OPC internes, c'est-à-dire gérés par une société de gestion du Groupe Amundi. Ces OPC sont principalement des OPC classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement "Disclosure". En outre, au moins 90% de ces OPC doivent posséder le label ISR Français ou sont conformes aux standards de la communication centrale selon la position recommandation AMF DOC 2020-03. Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'équipe de gestion privilégie donc les OPC sous-jacents ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Les OPC sous-jacents prennent en compte des risques en matière de durabilité en intégrant des facteurs de durabilité dans leurs processus d'investissement.

Ces OPC s'appuient ainsi sur :

- une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière menée selon une approche "Best-in-class" aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques et à sélectionner les émetteurs et les OPC les plus vertueux ;
- l'application de la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes : exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...) ; entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles ; exclusions sectorielles du Groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.com) ;
- les règles d'intégration ESG suivantes :
 - les OPC sélectionnés mettent en oeuvre l'une des approches extra-financières suivantes prévues par la position-recommandation 2020-03 de l'AMF,
 - approche en amélioration de note : la note ESG de l'OPC sous-jacent doit être supérieure à la note de son univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;
 - approche en "sélectivité" consistant en une réduction de l'univers d'investissable d'au minimum 20% ;
 - approche d'amélioration d'indicateur extra-financier.
 - les OPC sélectionnés ont un taux de couverture d'au moins 90%, c'est-à-dire qu'au moins 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG.

Limite de l'approche retenue :

L'approche "Best-in-class" n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le FCP applique un certain nombre d'exclusions (telles que détaillées ci-dessus) ainsi que la politique d'engagement du Groupe. Cette dernière vise, d'une part, à dialoguer avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques ESG et, d'autre part, à mieux intégrer leur exposition aux risques ESG.

A travers des OPC sous-jacents, le fonds sera majoritairement exposé à des obligations publiques ou privées de toutes zones géographiques et libellées en euros. Ces titres obligataires sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. La part des obligations publiques est limitée à 70% de l'actif au maximum. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation minimale allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de standards &Pooors et Fitch ou allant de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds pourra également s'exposer à des instruments du marché monétaire.

Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre 0 et 1 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêts de la zone euro.

La volatilité du fonds peut s'écarter de celle de son indice de référence, l'€STR capitalisé, et restera inférieure à 0.5% annualisée.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

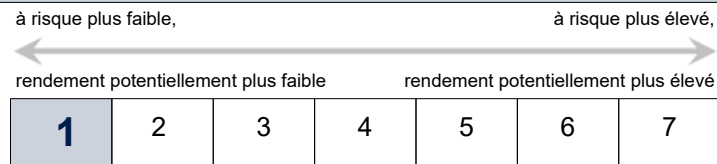
L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 6 mois.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des obligations de maturité très courte sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	12,00 %
Frais de sortie	12,00 %
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,10 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

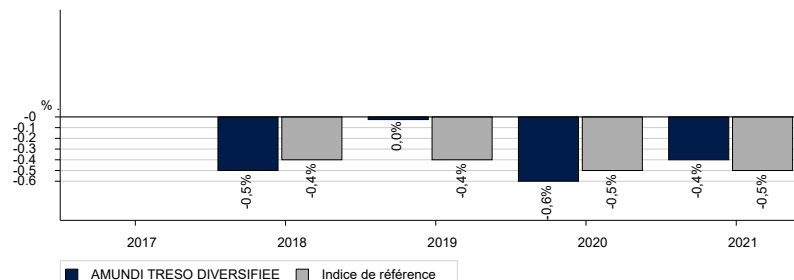
Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 16 janvier 2017.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et du dépositaire.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21 octobre 2022.